



**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 11 Avril 2024	
<p><u>Nombre de conseillers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35 	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à seize heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le quatre avril, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.</p> <p>Titulaires présents: ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, BOF Monique, CASAMATTA Marie, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, ORENES LERMA José, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SAPHORES Pierre, SALVI Corinne, TRIOMPHE Sylvain</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration: CHABANIS Alexandre (procuration P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (procuration à E. MARCE) - PELOZUELO Christiane (procuration à C. SALVI) - LAURENT Jérôme (procuration à S. TRIOMPHE) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI)</p>
<p>Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance</p>	<p><u>Votes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<p><u>Délibération</u> N° 2024-062</p>	<p>Objet : Eau potable – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'actualisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CCDRAGA</p>

Vu

- La délibération du Conseil communautaire en date du 22 novembre 2018 approuvant le schéma directeur d'eau potable,

Considérant

- La demande des communes de Vallon Pont d'Arc et Lagorce sollicitant la Communauté de communes DRAGA pour réaliser une interconnexion entre le réseau

de la CCDRAGA et leurs réseaux communaux, afin de permettre un apport d'eau depuis la CCDRAGA,

- La mise en service de la ressource de l'Ilette à Saint-Marcel d'Ardèche en 2021,
- Les évolutions démographiques projetées dans le cadre du PLUi-h à l'horizon 2025 ;
- La nécessité, pour répondre à la demande des communes de Lagorce et Vallon Pont d'Arc de :
 - De mettre à jour le fonctionnement du réseau et de ses installations pour disposer d'une vision actualisée de son fonctionnement,
 - Vérifier l'adéquation des infrastructures existantes de la CCDRAGA avec les besoins de ces deux communes et de ses propres besoins,
 - Etudier les scénarios de renforcement envisageables.

Il est proposé d'actualiser le schéma de directeur de l'alimentation en eau potable. Le coût de la mission est de 36 875 € HT, qui pourrait être financé de la manière suivante :

Financement escompté	Taux d'intervention	Montant en € HT
Agence de l'eau	40%	14 750 € HT
CC DRAGA – Vallon Pont d'Arc et Lagorce	60%	22 125 € HT
TOTAL		36 875 € HT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Valide** le plan de financement susmentionné,
- **Sollicite** l'aide de l'Agence de l'Eau,
- **Autorise** la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance
Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

